



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg
Luxembourg, le 11 octobre 2016

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaite poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse au sujet de la plateforme MathemaTIC.

Lors d'une conférence de presse le 10 mai 2016, le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Claude Meisch, a présenté MathemaTIC, une plateforme en ligne innovante pour enseigner et apprendre les mathématiques à l'école luxembourgeoise de l'enseignement fondamental. Dans la mesure où l'enseignement et l'apprentissage des mathématiques à l'aide de l'outil MathemaTIC nécessitent l'utilisation de matériel numérique et l'accès aux services numériques pédagogiques, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse :

- Monsieur le Ministre peut-il me fournir des informations sur l'état d'équipement des classes en matériel numérique?
- Existe-t-il des communes qui accusent tant un retard au niveau de l'équipement de leurs classes avec du matériel numérique que dans l'accès aux services numériques ?
- Dans l'affirmative, et dans l'objectif de garantir à chaque élève l'égal accès à l'outil MathemaTIC, de quelle manière Monsieur le Ministre envisage-t-il remédier à ce problème?

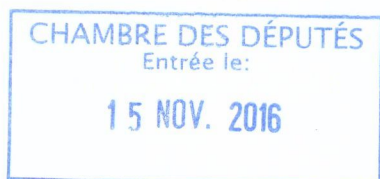
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Martine Hansen
Députée



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse
Affaires générales

Luxembourg, le 14 novembre 2016



Monsieur le Ministre aux Relations
avec le Parlement
Service central de Législation
43, boulevard Roosevelt
L-2450 Luxembourg

Concerne: question parlementaire N° 2459 de Madame la Députée Martine Hansen

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe la réponse à la question parlementaire posée par l'honorable Députée Hansen.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Claude Meisch

Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse



Luxembourg, le 14 novembre 2016

Monsieur le Président de la Chambre des
Députés
19, rue du Marché-aux-Herbes
L-1728 Luxembourg

Réponse du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la question parlementaire N° 2459 de la Députée Martine Hansen

MathemaTIC est un projet pilote qui a démarré en 2015 et qui s'inscrit au sein même de la stratégie gouvernementale « Digital Lëtzebuerg ». Dans le cadre d'une stratégie numérique globale, ce projet parmi d'autres vise à favoriser le développement de projets pédagogiques innovants en offrant aux apprenants et aux enseignants un accès plus large à des ressources d'apprentissage en mathématiques.

La première année de mise en œuvre de ce projet avait pour objectif non seulement d'apprécier l'intérêt des enseignants pour cet environnement numérique, mais aussi d'en définir les prérequis pour une utilisation optimale.

Si pour cette année scolaire 2016/2017, plus de 80 écoles fondamentales ont choisi de participer à MathemaTIC, il est évident qu'un certain nombre d'écoles ne disposent pas encore des équipements techniques pour s'engager dans le projet dans des conditions les plus favorables.

Le bilan des visites effectuées l'année passée a montré que la moitié des écoles ayant participé au projet disposent d'une connexion de type Wi-Fi et que les enseignants ont privilégié leur salle de classe pour travailler sur MathemaTIC avec leurs élèves. Environ 40% des élèves ont travaillé sur des ordinateurs portables, un peu moins de 36% sur des ordinateurs de bureau et moins de 5% sur des tablettes.

Par ailleurs, une enquête réalisée auprès de 75% des communes en 2015 (soit 135 écoles représentées) a mis en évidence les éléments suivants :

- 85,1% des écoles disposent d'une assistance spécifique pour la gestion du parc informatique.
- 89,9% des ordinateurs ou tablettes tactiles des écoles sont dotés des applications d'apprentissage.
- Environ 77,5% des salles de classe sont équipées d'un ordinateur de bureau et 12,4% d'ordinateurs portables.

Au vu des constats établis lors des visites et des réponses obtenues lors de l'enquête auprès des communes, la plupart des écoles disposent d'un matériel technologique satisfaisant. Certaines écoles ont des postes de travail fixes, d'autres des postes mobiles ou encore des tablettes tactiles. Il subsiste néanmoins de grandes différences entre les écoles

qui pour certaines sont clairement sous-équipées.

Afin de pouvoir offrir à l'ensemble des écoles fondamentales des outils toujours plus innovants et qui vont dans le sens de la réussite des élèves, j'entends intensifier la collaboration avec les instances communales et élargir ainsi l'accès aux outils numériques.

C'est notamment pour cette raison que le CGIE et le SCRIPT ont rencontré le 8 novembre dernier les inspecteurs et les responsables communaux afin de leur présenter différents projets numériques dont MathemaTIC. Il s'agit notamment de montrer toute l'importance du soutien des communes pour la réalisation et la réussite de tels projets auxquels chaque école doit pouvoir participer, si elle le souhaite.



Claude Meisch
Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse